

Assemblée Générale du 23 mars 2018

RAPPORT D'ACTIVITE

FACE – CAS FACE / INVENTAIRE ELECTRIFICATION RURALE 2017

Dans la continuité de l'année 2016 et pour la sixième année consécutive, la teneur des aides à l'électrification rurale s'est à nouveau maintenue en 2017 au niveau national à une enveloppe de 370 millions d'euros. Cette aide représente 80 % du montant des travaux hors taxes.

La dotation globale affectée en 2017 à notre département (3 143 000 €) s'est traduite par une très légère augmentation de 0.6% par rapport à 2016. Celle-ci fait suite à une augmentation de 1,43% constatée en 2016, après quatre années de baisses consécutives.

Cette très faible tendance à la hausse par rapport à 2016 résulte de l'effet combiné d'une baisse toujours constatée des programmes renforcements, extensions (- 0.35%), et d'une hausse du programme esthétique (+8.41%). Le sous programme lié à la sécurisation du réseau basse tension en fils nus a légèrement baissé (- 0.26 %) et pour la sécurisation des fils nus de faible section, la dotation de 2016 a été reconduite.

Le FACE : un outil de péréquation efficace salué par un rapport d'information parlementaire et par la Cour des Comptes.

Au cours de l'année 2017, le sénateur GENEST a présenté au nom de la commission des finances un rapport d'information sur la gestion et l'utilisation des aides aux collectivités pour l'électrification rurale.

Ce document souligne « un instrument indispensable au service de la qualité de l'électricité dans le monde rural » et met en avant l'importance de sa pérennisation.

Il identifie plusieurs pistes d'améliorations de la gestion et de l'utilisation des aides et formule seize propositions pour notamment mieux prendre en compte la réalité des besoins des territoires ruraux en introduisant par exemple un critère de densité démographique dans les modalités de classement des communes en régime urbain ou rural.

La Cour des Comptes met en avant un outil de péréquation efficace, qui depuis sa création en 1936 a fait ses preuves et qui doit s'adapter à l'évolution des besoins des populations rurales et des réseaux avec les bouleversements induits par la transition énergétique. La Cour recommande au ministère de la transition écologique et solidaire et au conseil à l'électrification rurale d'évaluer de manière concertée les évolutions du modèle de distribution d'électricité et de prioriser les investissements pour la qualité de la distribution d'électricité et la transition énergétique.

Inventaire des besoins de l'électrification rurale

Mis en œuvre par la lettre circulaire du 7 avril 2017, cet inventaire s'est déroulé au cours du 2^{ème} trimestre 2015.

Le SDE09 s'est rapproché d'ENEDIS et des Régies Electriques gestionnaires du réseau pour examiner les données relatives à l'état du réseau.

Celles issues de la base informatique d'ENEDIS (SIG) faisaient état de seulement 78 Départs basse tension Mal Alimentés sur l'ensemble des 302 communes rurales gérées par le concessionnaire.

Sur 42 dossiers complémentaires de DMA proposés par le SDE09 et issus de fiches de proposition de travaux produites par ENEDIS, seulement 8 ont été acceptés pour venir compléter la liste initiale portant globalement à 127 le nombre total de départs basse tension en contrainte intégrant le réseau exploité par les Régies électriques.

Depuis une décennie, les inventaires des besoins en électrification rurale dénoncent l'écart important entre le nombre de résidents secondaires recensé par l'INSEE, d'environ 23 500 (confirmé par les services fiscaux) et celui enregistré dans les bases GDO puis SIG du concessionnaire ENEDIS qui dénombre seulement 11 000 abonnés résidents secondaires.

Le mode de fonctionnement de cette catégorie d'abonné est générateur de contraintes sur le réseau électrique et donc de perturbations de la qualité de l'électricité distribuée.

Toutefois en 2016 le SDE09 a reçu des représentants nationaux d'ENEDIS répondant à l'invitation du directeur départemental d'ENEDIS.

La décision prise par ENEDIS au niveau national de se rapprocher des services fiscaux et de croiser sa base avec celle issue de ses services est une première étape positive.

Le SDE09 et ENEDIS procéderont à des tests sur une dizaine de communes pour mesurer l'impact du changement de qualification des abonnés sur les contraintes restituées par l'outil SIG.

Le SDE09 a renouvelé auprès du FACE sa demande, déjà formulée en 2015, concernant une aide particulière dans le cadre du sous-programme « extension de réseaux » du CAS FACE pour accompagner le raccordement au réseau électrique des unités de traitement d'eau potable à fiabiliser, objet de la convention pour l'amélioration de la qualité de l'eau potable signée le 21 mai 2015 entre les acteurs locaux.

Cette année, un effort particulier a également été demandé dans ce sous programme pour soutenir le raccordement HTA des régies de MAZERES et SAVERDUN au nouveau poste source qu'elles sont amenées à construire pour accueillir dans les meilleures conditions possibles les industries de haute technologie sur leur territoire.

CAHIER DES CHARGES DE CONCESSION

Un nouvel accord cadre entre la FNCCR, France URBAINE , ENEDIS et EDF est intervenu fin 2017 au travers duquel les parties prenantes expriment leur attachement au modèle concessif français de la distribution d'électricité et de la fourniture aux tarifs réglementés de vente. Ce modèle s'appuie sur la solidarité territoriale et le rôle déterminant des collectivités dans la définition des enjeux énergétiques des territoires, ainsi que sur une optimisation nationale de la concession dans un contexte de régulation assurant l'égalité de traitement et la péréquation.

Cet accord-cadre définit un nouveau modèle de contrat de concession constitué de la convention de concession, de son cahier des charges et des annexes à ce dernier.

Sur les bases de ce modèle, seront entreprises prochainement les négociations avec le concessionnaire Enedis afin de parvenir prochainement à un renouvellement du cahier des charges de concession actuellement en vigueur signé le 27 juin 1994.

TRANSITION ENERGETIQUE

Certificats d'Economie d'Energie (CEE) :

Dans le cadre de ses actions en faveur de l'efficacité énergétique en matière d'éclairage public, le SDE a déposé depuis l'année 2010 plusieurs dossiers de demande de CEE.

Le cours de rachat de ces certificats, très favorable en fin d'année 2017, a permis une valorisation financière de 70 000 euros. Cette ressource financière supplémentaire permettra de contribuer à de nouvelles actions et investissements spécifiques en matière d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable.

Rénovation énergétique :

La rénovation énergétique des bâtiments constitue un des axes principaux de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte.

Le Syndicat propose aux communes ariégeoises éligibles une aide financière (subvention Eco Energie) pour promouvoir la rénovation énergétique des bâtiments publics communaux.

Cette aide, calquée sur la valorisation bonifiée des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) dans leur fonctionnement et leur champ d'application, complète les leviers financiers institutionnels existants (Feder, Conseil Départemental...)

Elle est versée suivant le type de travaux engagés par la commune et à la suite de l'analyse du projet par le Syndicat. Elle représente environ 20 % du montant des travaux

Cette aide a été notifiée à 8 communes pour un montant de 22 000 €.

Une autre aide financière est également apportée sur les projets retenus par la Région pour la rénovation énergétique des bâtiments publics. Le taux de subvention est identique à celui de la Région (soit 35 %). Le taux de subvention est ainsi porté à 70 % pour les communes.

22 communes ont déposé une demande d'aide au SDE pour un montant global de 408 000 €.

Energies renouvelables :

La France s'est engagée à réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre et couvrir 23 % de sa consommation énergétique par des énergies renouvelables.

La région Occitanie Pyrénées/Méditerranée s'est également fixée une feuille de route ambitieuse avec l'objectif d'être en 2050 la première région à énergie positive.

Pour atteindre ces objectifs, les collectivités ont un rôle central à jouer pour favoriser la production locale.

Le Syndicat possède une centrale solaire photovoltaïque sur la toiture de son siège réalisée lors de la construction de celui-ci en 2009.

Cette centrale est composée de 180 modules représentant une surface de 230 m² et une puissance de 29 kW. La production électrique s'élève à 30 000 kwh environ par an.

Cette expérience permet au Syndicat de proposer à ses communes adhérentes une assistance dans la réalisation de projets utilisant des énergies renouvelables.

Même si les conditions tarifaires sont désormais moins favorables à ce dispositif, l'installation de modules photovoltaïques intégrés à un bâtiment peut raisonnablement être envisagée lors de rénovation ou de nouvelles constructions de bâtiment public.

A l'image de la toiture solaire réalisée par le Syndicat sur le toit de l'église de Crampagna en 2017, le Syndicat peut aussi assurer la maîtrise d'ouvrage de certains projets pour le compte des collectivités locales.

Deux communes ont demandé une étude au Syndicat dans ce domaine.

Etude Hydrogène :

Conformément à la décision de notre assemblée générale du 7 avril 2017, le SDE09 a entrepris une étude sur le déploiement de la mobilité hydrogène en territoire rural.

Celle-ci a été confiée à la plate forme d'ingénierie ATESYN. Elle est subventionnée à 70% par l'ADEME et consiste à diagnostiquer le potentiel départemental de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau à partir d'énergie électrique de source renouvelable, puis, grâce au recensement de flottes captives de véhicules dans un premier temps, à favoriser l'implantation de petites stations de production d'hydrogène et faciliter le développement de la mobilité à base d'hydrogène.

A ce jour, le potentiel essentiellement hydroélectrique et photovoltaïque a été inventorié et une trentaine de gestionnaires de flotte de véhicules enquêtés. Tous ont manifesté un vif intérêt pour cette initiative.

Les conclusions de cette étude devraient intervenir d'ici juin 2018, elles permettront de préciser le positionnement d'un ou plusieurs démonstrateurs sur notre département, prochaine étape de cette démarche innovante que d'autres

territoires de notre région pourraient s'approprier par la suite dans le cadre du soutien à la politique de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée vers un territoire à énergie positive.

Appel à projet régional « Contrat de développement Territorial des énergies renouvelables thermiques » :

Ce contrat est un outil de soutien au développement ambitieux et maîtrisé de toutes les filières ENR à l'échelle d'un territoire.

Il permet de soutenir un programme d'actions, de promotion, de conseil et d'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans leur projet d'ENR et plus globalement tous types d'actions visant à soutenir le développement des filières adaptées au contexte du territoire.

Il donne lieu à plusieurs types d'accompagnement, auprès de bénéficiaires différents, selon l'ambition et l'organisation du projet.

Le syndicat a déposé un dossier afin de participer cet appel à projet qui peut permettre de favoriser le développement des ENR sur le département. Il intervient en partenariat avec le Conseil Départemental et le PNR.

29 sites potentiels ont ainsi pu être identifiés dans le cadre de cet appel à projet.

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Le SDE participe aux comités techniques, aux comités de pilotage et aux ateliers des deux PCAET en cours : le PCAET du SCOT et celui du Couserans.

Il apporte ses connaissances sur le réseau de distribution (diagnostic et projections) et sur les actions qu'il mène dans le domaine de la transition énergétique : solaire – hydrogène- mobilité électrique- éclairage public.

Ces informations permettront d'établir un diagnostic précis pour le plan climat air énergie territorial et serviront de référentiel pour évaluer et suivre les actions à mettre en œuvre.

L'objectif étant de faire de la transition énergétique un facteur de développement de l'emploi local, d'amélioration de la qualité de vie et de renforcement de l'attractivité du territoire.

Ces plans seront des outils de planification ayant pour ambition d'atténuer les effets du changement climatique, de maîtriser la consommation énergétique du territoire et de développer les énergies renouvelables. Ils porteront sur l'ensemble des émissions générées sur le territoire et seront révisés tous les six ans.

COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENERGIE

Le jeudi 23 novembre, la commission consultative de l'énergie, composée des délégués des EPCI et des membres du bureau s'est réunie sous la présidence de **René MASSAT** et a abordé les thèmes suivants :

PRESENTATION DE LA STRATEGIE ENERGETIQUE DE LA REGION DE L'AREC

Invité à participer aux travaux, le Conseiller Régional **Thierry COTELLE** a présenté la stratégie de la Région à énergie positive ainsi que la future Agence Régionale Énergie Climat.

PRESENTATION PAR LES COMMUNAUTES DE COMMUNES DES PCAET ET DES ACTIONS EN MATIERE DE TRANSITION ENERGETIQUE

Les élus du SCOT et de la communauté de communes du Couserans ont présenté les démarches Plan Climat Air Énergie Territorial engagées.

La communauté de communes Du Pays de MIREPOIX a brossé les différentes actions de l'EPCI.

PRESENTATION DU CONTRAT TERRITORIAL ENR

Le contrat pour le développement territorial des énergies thermiques renouvelables en voie de signature avec l'Ademe a été présenté aux élus.

OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

La commission a décidé la création d'un observatoire départemental de la transition énergétique qui sera un espace d'échanges et de connaissances.

CONFERENCE ANNUELLE DES INVESTISSEMENTS

Remplacement de M.Combres à la conférence annuelle des investissements prévue par la loi NOME par M.VIDAL Philippe délégué de la CC des Portes d'Ariège Pyrénées.

DOSSIER SAS ARSEME

La volonté collective d'une soixantaine d'agriculteurs souhaitant valoriser les déchets de culture de maïs semence est à l'origine de l'actuel projet de méthanisation sur la Basse Ariège.

Le biogaz produit par cette unité innovante, quant à l'origine du déchet valorisé, sera injecté dans le réseau de gaz au bénéfice des usagers consommateurs de cette énergie.

Le SDE09 s'est, pour sa part, engagé au sein de l'Entente Territoire d'Energie Occitanie et notamment dans la convention signée par celle-ci avec la Région, à agir et intervenir pour la transition énergétique dans la dynamique d'une région à énergie positive à l'horizon 2050.

Aujourd'hui, le code de l'Energie et la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte autorisent les communes ou leurs groupements à participer au capital d'une société anonyme ou d'une société par action simplifiée dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables par des installations situées sur leur territoire ou sur des territoires situés à proximité et participant à l'approvisionnement énergétique de leur territoires.

Considérant le caractère innovant et techniquement abouti de ce projet collectif, le Président propose que le SDE09 rejoigne les partenaires de la SAS ARSEME, notamment les régies électriques de Saverdun et de Mazères, en prenant une participation au capital et au compte courant d'associés de cette société confirmant ainsi de son engagement dans la transition énergétique.

Le Bureau Syndical réuni le 9 mars 2018 s'est prononcé favorablement à l'unanimité sur l'ensemble de ces propositions.

La comité syndical a délibéré favorablement sur ces propositions, et a autorisé le président à signer tous les documents nécessaires à cette prise de participation dans la SAS ARSEME

TERRITOIRE D'ENERGIE OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE

Les 13 syndicats d'énergies de la région sont regroupés depuis décembre 2016 au sein d'une entente baptisée « Territoire d'Energie Occitanie Pyrénées Méditerranée ».

L'année 2017 a permis de poursuivre les partenariats entrepris notamment avec la signature d'un accord cadre avec l'ADEME et la finalisation d'une feuille de route avec la Région lors du salon Energaïa de Montpellier en décembre 2017.

Ainsi lors de notre assemblée générale de décembre dernier plusieurs décisions ont conforté notre démarche commune sur plusieurs thèmes :

- Le renouvellement des concessions de distribution électrique en Occitanie.
- Une étude régionale relative au développement des « Smart Grid » ou réseaux intelligents au sein des SDE.
- La communication des SDE et plus particulièrement sur leur participation au salon Energaïa.

Chacun des départements œuvre pour sa part dans des compétences particulières ou bien fait preuve d'initiative dans certains domaines, à l'instar du SDE09 pour l'étude hydrogène dans la perspective d'un déploiement futur au sein des autres SDE de la Région avec comme perspective notre région à énergie positive à l'horizon 2050.

MODIFICATION STATUTAIRE

Suite à l'adoption des statuts lors de notre assemblée générale du 15 décembre 2017, chaque adhérent a reçu une copie de la délibération du comité syndical et du projet de statut adopté afin de délibérer à son tour.

A ce jour, la moitié des collectivités ont retourné une délibération et ont approuvé les nouveaux statuts.

Il reste jusqu'à mi avril 2018 pour délibérer sur l'adoption de ces nouveaux statuts à l'issue de quoi un arrêté préfectoral devrait entériner selon les règles de la majorité qualifiée les nouveaux statuts du SDE09.

BORNES DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicule électrique s'est poursuivi en 2017 pour atteindre aujourd'hui 34 bornes accélérées ouvertes au public.

Tel qu'évoqué en avril 2017, des économies ont été réalisées sur la fourniture, la pose et le raccordement de chaque borne (en moyenne 9 500 € HT à l'unité inférieure à l'estimation initiale de 12 500 € HT).

Celles-ci ont permis de planifier l'installation de 3 bornes rapides sur Foix, Pamiers et Lavelanet, validée par l'ADEME qui a également octroyé un délai supplémentaire jusqu'à fin juin 2018 pour achever le déploiement qui en Ariège portera le total à 45 bornes.

Simultanément le nombre d'abonnés REVEO a constamment augmenté depuis un an pour atteindre en Ariège 40 abonnés fin février 2018 et plus de 1 200 sur l'ensemble du réseau REVEO.

Le réseau REVEO ariégeois a signé des accords d'interopérabilité avec plusieurs opérateurs de mobilité ouvrant ainsi son réseau à d'autres titulaires de badge. Réciproquement, le badge REVEO permet de se charger sur le réseau MOBIVE développé par les Syndicats d'Energies d'Aquitaine et prochainement vers d'autres départements voisins de la région Occitanie.

GROUPEMENT DE COMMANDES : ACHAT VEHICULES ELECTRIQUES

Lors de notre dernière AG de décembre 2017 le comité syndical a approuvé la création d'un groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques. A ce jour une vingtaine de collectivités ont confirmé leur intention de participer au groupement de commandes pour un total de 25 véhicules.

Une réunion d'information a eu lieu au siège du syndicat pour préciser les besoins des collectivités. La préparation de l'Appel d'Offres est en cours pour une parution au mois d'avril.

PARTENARIAT AVEC ORANGE

La loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique et l'article L2224-35 du Code Général des Collectivités Territoriales qui en découle se sont traduits par une convention signée en janvier 2006 entre le Syndicat et Orange.

Elle traite de l'effacement du réseau téléphonique positionné en appui commun avec le réseau électrique amené à être dissimulé.

A l'automne 2012, Orange a souhaité, en relation avec la FNCCR, évaluer à l'échelle nationale l'ampleur des dossiers de dissimulations de réseaux prévisionnels.

Depuis, une soixantaine de dossiers est traitée par an (60 en 2013, 57 en 2014, 50 en 2015, 54 en 2016).

En 2017, 50 dossiers ont été programmés :

- 31 opérations de génie civil (enfouissement de gaines et chambres de tirage) sur 11 km,
- 19 opérations de câblage qui ont permis de dissimuler 6,5 km de réseaux téléphoniques.

Le coût moyen d'une opération de génie civil s'élève à 2 010 euros.

Le coût moyen d'une opération de câblage d'élève à 3 290 euros.

FONDS SOLIDARITE LOGEMENT

Depuis 2002, le Syndicat, en tant qu'autorité concédante organisatrice du service public de la distribution d'électricité et de gaz, participe au Fonds Solidarité Logement en Ariège et signe la convention départementale passée entre le Président du Conseil Départemental, le Préfet, le représentant d'ENEDIS et Gaz Réseau Distribution France, chaque distributeur d'électricité et tout organisme qui souhaite contribuer.

Ainsi, le Syndicat a contribué à ce dispositif pour un montant de 30 000 euros de 2002 à 2004, puis de 40 000 euros de 2005 à 2010, 50 000 euros de 2011 à 2014 et 60 000 euros en 2015, 2016 et 2017.

Conformément aux orientations budgétaires, le Comité Syndical a approuvé la proposition du Président **de reconduire en 2018 sa contribution de 60 000 euros à ce dispositif de solidarité.**

ENGAGEMENT DU SYNDICAT DANS LES PROGRAMMES DE TRAVAUX

Conformément aux orientations budgétaires, je vous propose que le Syndicat allège la totalité de la part communale dans le cadre des programmes du FACE 2018.

Cette prise en charge s'élève à :

- 530 000 euros pour la tranche renforcement et extensions,
- 85 000 euros pour la tranche esthétique,
- 190 000 euros pour les tranches sécurisation S et S'.
- 345 000 euros dans le cadre du programme lié à l'Article 8 du cahier des charges.
- 1 000 000 d'euros sur fonds propres du Syndicat pour la tranche esthétique
- 400 000 euros sur fonds propres du Syndicat pour le programme EP – petites extensions
- 400 000 euros sur fonds propres du Syndicat pour la transition énergétique

Le comité Syndical a approuvé ces propositions

GROUPEMENT DE COMMANDE D'ACHAT D'ENERGIE

Gaz

Le Syndicat a mis en place un groupement d'achat pour la fourniture de gaz naturel pour anticiper la suppression des tarifs réglementés de vente de gaz naturel intervenue au 1^{er} janvier 2015. Celui-ci regroupe 12 communes et 47 sites et a obtenu une économie de 79 200 €/an pour un volume de consommation de 5 510 kwh/an.

Ce groupement a permis de conclure un accord cadre puis un premier marché subséquent pour une durée de 36 mois soit jusqu'en juin 2018, avec la société ENI.

Un appel d'offres pour un nouvel accord cadre sera proposé au cours du mois d'avril afin de prendre la suite à compter de juillet prochain.

Électricité

Le Syndicat a également mis en place un groupement de commandes d'achat d'électricité, ouvert à tous les acheteurs publics au niveau du département.

55 collectivités ont adhéré au groupement, représentant 178 sites pour un volume de consommation de 22 700 Kwh/an. Le gain total obtenu est de 303 000 €/an (10%).

Le premier marché subséquent détenu par Edf et Alterna s'est achevé fin 2017,

Pour le second marché subséquent, Engie n'a pas formulé d'offre et seules les offres d'Edf et d'Alterna ont été examinées.

La commission d'appel d'offres réunie le 8 décembre 2017 a attribué à Edf le lot n° 1 (territoire géré par Enedis) et à Alterna les lots n°2,3,4 et 5 (territoires gérés par les régies de Tarascon, Saverdun, Mazères et Varilhes).

Les tarifs obtenus ont été de 1 à 6% supérieurs à ceux obtenus au premier marché subséquent.

RAPPORT SUR LES PROGRAMMES DE TRAVAUX

PROGRAMME F. A. C. E.

I - SOUS PROGRAMMES « RENFORCEMENT » ET « EXTENSION »

En 2017, le montant global de travaux TTC subventionné pour notre département s'est élevé à **2 973 000 euros** en très faible diminution de 0.35%, par rapport à 2016.

Sur ce montant, 380 000 euros ont été destinés aux travaux à entreprendre sur les réseaux exploités par les régies d'électricité.

Ce programme a permis d'engager 58 opérations sur la zone exploitée par Enedis et 8 sur la zone exploitée par les régies électriques.

II – SOUS PROGRAMME « ENFOUISSEMENT »

Dans ce domaine, le montant des travaux s'est élevé, en 2017, à **541 500 euros**, en augmentation de 8,4 % par rapport à 2016.

De nombreux projets s'envisagent en coordination avec la création du réseau d'assainissement communal, lors de la réfection du réseau d'eau potable ou bien encore dans le cadre d'un réaménagement de la traversée d'un village. Pour tous ces cas de figure, il est nécessaire que chaque commune sollicite le Syndicat dès le premier avant projet et au moins six mois avant la réalisation des travaux, au risque de ne pouvoir mettre en œuvre une coordination efficace.

Il existe plus de trois millions d'euros en instance de financement.

Les travaux se déroulent le plus souvent en plusieurs tranches afin de répondre à un maximum de demandes. Ce programme a permis d'engager 5 opérations en 2017.

III – SOUS PROGRAMME « SECURISATION FILS NUS » (ex tranche S)

Fiabiliser mécaniquement les réseaux basse tension en fils nus sensibles aux aléas climatiques, tel est l'objectif des crédits affectés à cette tranche de travaux, décidée par le Conseil du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification en décembre 2004. La première enveloppe de travaux s'était élevée, pour l'Ariège, à 380 000 euros en 2005 pour atteindre **585 000 euros** en 2017.

Le Syndicat, ENEDIS et les régies électriques du département ont conjointement décidé de privilégier des opérations en technique aérienne afin de traiter le plus grand nombre de dossiers.

10 opérations ont été programmées en 2017.

Conformément à son engagement concernant la prise en charge totale de la part restant à la charge des communes dans le cadre des programmes du F.A.C.E , le Syndicat a financé, en 2017, cette contribution supplémentaire de la tranche S sur ses fonds propres.

IV – SOUS PROGRAMME « SECURISATION FILS NUS FAIBLE SECTION » (ex tranche S')

Dans la continuité d'un programme spécial dont l'Ariège avait bénéficié suite à la tempête KLAUS de janvier 2009, le FACE avait introduit une nouvelle tranche de travaux dite « Tranche S' » dédiée à la sécurisation de réseaux nus mais de faible section et donc particulièrement sensibles aux aléas climatiques.

L'Ariège a bénéficié d'une aide pour **615 000 euros** de travaux en 2017, identique à celle obtenue en 2016.

13 opérations ont été menées à bien dans ce programme.

En 2017, sur l'ensemble des programmes aidés par le FACE, le Syndicat a financé la part des communes pour un montant global de 787 750 euros.

PROGRAMMES ENGAGES PAR LE SDE09

I - PROGRAMME SPECIAL ESTHETIQUE DES RESEAUX

Pour compenser l'importante baisse du sous programme enfouissement du FACE, le Syndicat a maintenu en 2017 le programme financé sur ses fonds propres de 1 000 000 d'euros permettant de tripler l'aide apportée par le FACE.

Ainsi, 16 dossiers supplémentaires ont pu être traités grâce à cette enveloppe financière.

II – PROGRAMMES DEPARTEMENTAUX

Les programmes d'éclairage public et d'extension de réseau se sont élevés à **996 500 euros** en 2017 subventionnés à 50% par le Conseil Départemental.

En matière d'entretien de l'éclairage public, le Syndicat a pris en compte 198 000 euros de fournitures nécessaires à cette mission.

III - PROGRAMME A.8

Directement issu de l'article 8 du Cahier des Charges de Concession, ce programme de travaux, destiné au réaménagement esthétique des réseaux, a permis d'engager 11 opérations réparties sur 8 communes pour un montant de travaux de **690 000 euros** en 2017.

Suite au renouvellement de la convention signée en 2017, cette même enveloppe annuelle de travaux est reconduite pour 2017 et 2018.

IV - HORS PROGRAMMES

En 2017, le Syndicat a réalisé **1 680 000 euros** de travaux hors programmes pour les communes et les particuliers.

Ainsi, globalement près de **9 millions d'euros** ont été injectés dans l'économie ariégeoise.

ECLAIRAGE PUBLIC

Le Syndicat apporte à ses collectivités adhérentes, une prestation qui couvre toute la compétence relative à l'éclairage public, l'investissement au travers de l'extension et du renouvellement des installations et l'entretien du réseau existant.

Les opérations sont diverses, de la plus simple par le renouvellement ponctuel d'un foyer, aux plus complexes.

Les Dossiers travaux :

Le Syndicat réalise chaque année plus de 120 opérations représentant un montant global moyen de 1 300 000 € de travaux.

Une partie importante de ces travaux est subventionnée par le conseil départemental à hauteur de 50 % dans le cadre du programme de travaux dédié, le reste est financé en intégralité par les communes. Certains travaux, situés sur le territoire du PNR peuvent bénéficier d'un financement complémentaire à hauteur de 30 % par l'intermédiaire du programme TEPCV lorsque les travaux effectués engendrent une économie d'énergie supérieure à 50%.

Actions d'économie d'énergie

Une coupure de l'éclairage (totale ou partielle) peut être envisagée durant une partie de la nuit. La décision relève du pouvoir de police du maire à qui il appartient de décider des lieux qui doivent recevoir un éclairage artificiel ou non. Le syndicat n'a pas vocation à décider des plages de fonctionnement de l'éclairage public et ne peut intervenir que sur demande expresse du maire à qui il appartient de définir sa politique générale en matière de sécurité et le niveau de confort qu'il souhaite réserver à ses administrés.

A ce jour, une vingtaine de communes ont décidé de mettre en place cette action sur leur territoire. L'extinction ne doit cependant pas être la première et la seule solution d'économie financière à mettre en place. La rénovation des installations avec du matériel aux meilleures performances énergétiques doit être privilégiée. Un gros effort est fait sur le remplacement des équipements vétustes par des équipements plus performants et moins énergivores, notamment en ce qui concerne les luminaires de type boule équipés de lampes à vapeur de mercure. Les appareils retenus dans le cadre d'extension ou de rénovation du réseau d'éclairage sont systématiquement choisis de manière à assurer les niveaux de luminance, d'uniformité et de confort visuel recommandés et à diminuer la pollution lumineuse. Ils répondent aux exigences de délivrance de certificats d'économie d'énergie. Les appareils équipés de diodes électroluminescentes, appelées LED, offrent de nouvelles perspectives permettant de réduire les consommations de façon significative : réduction de la puissance et gradation pendant la nuit.

Détection et géoréférencement des réseaux

Dans le cadre de l'Arrêté du 15 février 2012 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, le SDE09 doit améliorer la précision de sa cartographie.

La classe de précision « A » fixée par la réforme doit être atteinte par les exploitants de réseaux en 2019 en unité urbaine et en 2026 pour le reste du territoire.

Pour mémoire, un ouvrage ou tronçon d'ouvrage est rangé dans la classe A si l'incertitude maximale de localisation indiquée par son exploitant est inférieure ou égale à 40 cm s'il est rigide, ou à 50 cm s'il est souple.

Le Syndicat a ainsi lancé en 2017 un marché pour assurer une prestation de détection et de géoréférencement des réseaux d'éclairage public existants pour les communes concernées par l'échéance du décret de 2019. Les autres communes seront traitées ultérieurement.

Pour les travaux neufs, cette prestation est également obligatoire depuis 2012 pour l'ensemble des communes. Elle est assurée par l'entreprise chargée des travaux et intégrée dans le coût global.

CONCLUSION

L'activité du service "éclairage public" n'a cessé de croître depuis sa création. C'est sans nul doute à cause d'une amélioration constante de l'efficacité au niveau du terrain et en raison d'une recherche d'amélioration de sa gestion qu'il parvient aujourd'hui à faire face à des tâches aussi étendues avec une exigence de qualité et de sécurité qui est réclamée par les communes.

Avec l'information de sa gestion et sa volonté de progresser, gageons que nous pourrons offrir à nos communes adhérentes, une qualité de service, des informations et une sécurité encore accrues à un coût optimisé.